



Décision SGA-DEC-2024-n° よとの ID: 060-216001743-20240307-DCRG240307002-AR Obiet : Mise à disposition de la salle de la Grange à Musique, le samedi 06 avril 2024, à l'association « les Amis d'la Grange » Direction de la Culture, La Grange à Musique

Le Maire de Creil,

Visas :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;

- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal;

Considérant :

Que la ville de Creil souhaite autoriser l'association « Les Amis d'la Grange » à occuper la salle de la Grange à Musique pour la réalisation de leur spectacle, le samedi 06 Avril 2024.

Décide :

Article 1 : de signer une convention avec l'association « Les Amis d'Ia Grange » sise 11 rue des Hironvalles à Creil (60100) représentée par son Président Monsieur Samy EL FADILI, pour la réalisation de la prestation susmentionnée.

Article 2 : de conclure cette mise à disposition pour le samedi 06 avril 2024 uniquement et à titre gracieux.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal

Article 4: la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

> Eart a Creil, le Claude VILLEMAIN

> > **2** 9 FEV. 2024

Président dell'ACSO

0 7 MARS 2024

Date de notification : Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :

18 MARS 2024